

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021-047**

**Finances - Demande de subvention pour la création des  
pistes cyclables au titre du Contrat Régional de  
Solidarité Territoriale (CRST) - Approbation et  
autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 30 août 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

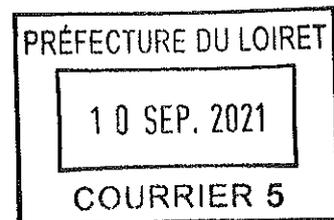
En exercice : 21  
Présents : 16  
Votants : 21

**Excusés :**

Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD et Serge LEBRUN

**Pouvoirs :**

Isabelle BRIARD à CHARLINE MARTINEAU  
Dominique RENAULT à Frédéric CUILLERIER  
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA  
Bruno GUITTARD à CHARLINE MARTINEAU  
Serge LEBRUN à MARIE-FRANCOISE QUERE



**Secrétaire auxiliaire :** Adeline BOIZARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Région Centre-Val de Loire a mis en place le Contrat Régional de Solidarité Territorial (C.R.S.T.) en lien avec le PETR Loire Beauce.

Le C.R.S.T. est un dispositif permettant d'obtenir un soutien financier pour la réalisation des programmes d'actions en matière notamment d'aménagement du territoire.

La Commune de Saint-Ay a pour projet de créer de nouvelles pistes cyclables afin d'accroître son maillage territorial. Ce projet s'inscrit dans le cadre des thématiques retenues au titre du C.R.S.T.

Des liaisons douces sont déjà existantes et permettent de relier le lotissement du « Rivage » au groupe scolaire.

La création de ces nouvelles pistes cyclables répondrait à plusieurs objectifs :

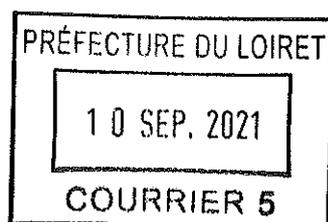
- La sécurisation des trajets des collégiens,
- La traduction du plan de déplacement de mobilités douces,
- Plusieurs jonctions seront également réalisées :
  - o Jonction quartier de la Bretagne vers le collège,
  - o Jonction de la bibliothèque/groupe scolaire vers le quartier de la Bretagne,
- Le rétablissement du GR3 sur les bas-côtés à partir de la Venelle des Groisons et l'impasse se situant en face de l'avenue Agylus rejoignant les bords de Loire,
- La liaison quartier EST vers le futur pôle santé.

Par ailleurs, les pistes cyclables concourent à la préservation de l'environnement, notamment à la réduction de l'empreinte carbone, puisqu'elles permettent de réduire les déplacements motorisés. De la même manière, leur création n'aura pas d'impact sur la biodiversité puisqu'elles seront aménagées en harmonie avec elle.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT
<b>Travaux :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de terrassements généraux</li> <li>- travaux de voirie</li> <li>- signalisation</li> <li>- marquage au sol</li> <li>- éclairage public</li> <li>- fourreaux</li> <li>- assainissement</li> </ul>	<b>159 042.50€</b>
<b>Autres :</b>	
<b>Maîtrise d'œuvre :</b>	<b>13 200€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>172 242.50€</b>



Ressources	Montant HT	%
Aides publiques :		
-DETR (obtenue)	43 889.00€	25.48%
-Subvention sollicitée auprès du PETR Pays Loire Beauce (Subvention sollicitée)	55 905€	32.46%
-Conseil départemental (subvention sollicitée)	38 000 €	22.06 %
Autofinancement :	34 448.50€	20%
TOTAL	172 242.50€	100%

- autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du C.R.S.T. ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

*A Saint-Ay, le 7 septembre 2021*

Le Maire,



**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

